

LA CRISE DE L'INVENTAIRE DES BIENS DE L'ÉGLISE À LANNION EN 1906

PAR ANDRÉ LE PERSON

Dans le Trégor, un changement politique se fait sentir aux élections législatives de 1893, avec la défaite, dans la 2^e circonscription de l'arrondissement, de Louis le Provost de Launay, châtelain de Pommerit-Jaudy et chef du parti monarchiste du département, battu par Paul Le Troadec, maire de Lézardrieux et cultivateur de profession. Peu à peu, les mairies passent à gauche. En 1901, Gustave de Kerguezec, élu radical de Guingamp enlève le canton au même Louis Le Provost. A ce bouleversement politique s'ajoute aussi celui religieux avec les nouvelles lois imposées par les gouvernements radicaux des années 1901-1906. Emile Combes, député radical du Tarn, devient Président du Conseil en 1902 et se révèle comme un farouche anticléricale complété d'un défenseur de la langue française. Par la loi du 27 juin 1902, « *le petit père Combes* » impose la fermeture des établissements scolaires religieux, avec pour conséquence directe, l'expulsion des congrégations religieuses enseignantes. Puis, par la circulaire du 29 septembre 1902, il entend interdire l'usage du breton à l'église : les prêtres doivent employer le français pour les instructions religieuses et le catéchisme, décision difficilement applicable et mal acceptée dans le Trégor rural où la population, de même que les prêtres eux-mêmes, penche naturellement pour le breton, la langue maternelle. Cette question de l'enseignement laïc et de la suppression du breton à l'église devient un enjeu majeur des rivalités du moment où chacun défend durement ses idées et les expose régulièrement dans les journaux hebdomadaires locaux comme le *Journal de Lannion*, catholique, et *Le Lannionnais*, républicain.

Le gouvernement Rouvier qui succède à celui de Combes en 1905 est plus modéré. Mais c'est pourtant lui qui va mener à bien la difficile séparation de l'Eglise et de l'Etat, conséquence logique de la politique de laïcisation menée depuis trois ans. Cette loi promulguée le 9 décembre 1905 et négociée en grande partie par l'homme politique breton Aristide Briand, met fin au concordat napoléonien. Les prêtres ne sont plus payés par l'Etat et les lieux de culte sont administrés par des associations cultuelles qui en ont la jouissance gratuite, après un inventaire réalisé par les agents de l'Etat.

Lannion affiche alors ouvertement sa préférence républicaine ou anticléricale. Pour célébrer la prise de possession de la mairie par le parti républicain, le nouveau maire, M. Joseph Morand, organise le 21 mai 1905, un banquet à l'hôtel de ville en présence du Préfet, M. Edmond Robert, de M. Charles Vaillant, sous-préfet, de M. Paul Le Troadec, député de la 2^e circonscription, et de 250 convives. Parmi les invités à la table d'honneur, on note quelques élus républicains du Trégor comme MM. Guillerme, maire de Tréguier, Le Jannou, adjoint au maire de Perros, Le Bellec, maire de Plestin, et Audren, maire de Trébeurden. Dans son discours, le Préfet salue la victoire de M. Morand : « *La logique des événements, d'accord avec la reconnaissance populaire, voulaient que M. Morand fût ici le premier maire de la liberté reconquise et ceignît l'écharpe en cette mémorable année 1905 où, tout ensemble, l'Etat se sépare de l'Eglise et Lannion de la Réaction...* »

Comme d'autres villes bretonnes, Lannion entend célébrer à sa manière l'écrivain breton Ernest Renan dont on a élevé une statue à Tréguier, à deux pas de la cathédrale, le 13 septembre 1903, lors d'une inauguration un peu mouvementée. « *Sur proposition de l'administration municipale, le conseil décide de donner le nom d'avenue Ernest Renan à l'Allée-Verte où l'illustre écrivain breton a passé quelques unes des années de sa jeunesse* », rapporte *Le Lannionnais* du 11 juin.



Figure 1 : Le maire de Lannion, M. Joseph Morand

En début 1906, on procède donc logiquement à l'Inventaire des biens de l'Eglise. C'est justement cet inventaire réalisé en février et mars qui va provoquer une crise partout en Bretagne où les églises restent gardées par les fidèles opposés fermement à pareille décision. Des heurts et des protestations ont lieu en plusieurs endroits. Il faut donc plusieurs fois l'intervention des gendarmes, du sous-préfet et des ecclésiastiques pour calmer le jeu.

A Lannion, l'inventaire de l'église Saint-Jean du Baly provoque des protestations, tensions et inquiétudes. *Le Lannionnais* du 11 février 1906, rend compte de cette journée particulière dans le détail, dans un article signé H. M, soit Henry Mauger lui-même, son directeur. Quelques plaques de verre retrouvées récemment permettent d'illustrer cet épisode de la vie lannionnaise qui finalement s'est déroulé sans gros problème.

« L'Inventaire à Lannion »

Mardi, ainsi qu'il avait été annoncé, il a été procédé à Lannion, à l'inventaire, prescrit par la loi, du mobilier de l'église du Baly. La journée serait-elle chaude ? Etant donnés les exemples fournis à Paris par les intrépides mousquetaires de Sainte-Clotilde et de Saint-Pierre du Gros Caillou et dans quelques autres villes par les chevaliers et les chevalières du Sacré-Cœur, il était permis de se demander si le parti clérical de notre ville tiendrait à se mettre à la hauteur de ces nobles pratiques, et si l'honorable M. Vialatte, sous inspecteur de l'enregistrement, chargé de l'inventaire en question, sortirait vivant des griffes féminines dont on pouvait le croire menacé.

Les excitations n'avaient pas manqué. Le féroce jésuite Lemarescal, dans un récent article, avait fait appel à « la grande voix du sang ». « L'heure des résolutions décisives et inébranlables » avait, écrivait-il, sonné. M. Corfec, directeur de l'Indépendance, tout aussi bouillant que son collaborateur, était venu tout exprès à Lannion, pour chauffer les têtes la veille de la bataille.

Qu'allait-il donc se passer ? M. le marquis de Rosanbo allait-il venir se mettre à la tête des mères chrétiennes ? Journée mémorable dont voici, du reste, le récit très exact :

Dès mardi matin, le bruit courait de porte en porte que le clergé avait fait fermer toutes les issues de l'église du Baly et, grave événement, les cloches étaient restées muettes pour l'appel habituel à la messe. Toutes les commères de la ville discutaient là-dessus. A midi et quart arrivaient à Lannion six brigades de gendarmes à pied et à cheval qui, avec la brigade de Lannion, prenaient possession autour de l'église sous le commandement de M. le lieutenant Raby. A ce moment, le maire de Lannion prenait l'arrêté suivant dont il ordonnait aussitôt la publication : la circulation est provisoirement interdite sur le pourtour de l'église et sur les enclos y attachant, à l'exception des membres du clergé et de ceux du conseil de fabrique. Conformément à l'arrêté, seuls MM. les ecclésiastiques appartenant au clergé paroissial et les membres du conseil de fabrique, pouvaient accéder à l'église, dont toutes les portes étaient closes, sauf une restée ouverte et où six gendarmes avaient été postés pour en empêcher la fermeture.

C'est à deux heures que devait avoir lieu l'inventaire. Vers 1h 30, une partie de la population commença à se diriger vers l'église. Bientôt environ 500 personnes se trouvèrent groupées en face de l'église. La gendarmerie entourait la grille qui sert de clôture au terre-plein, empêchant aucune personne de pénétrer dans l'église. Peu de bruit dans la foule, composée surtout de curieux se livrant à des conversations plus ou moins animées.

Deux heures sonnent. M. Vialatte sous-inspecteur de l'enregistrement, chargé de procéder à l'inventaire, descend les marches de l'Hôtel de Ville, accompagné de M. Vaillant, sous-préfet, de M. Morand, maire de M. le commissaire de police.

Escortés de quelques gendarmes, les représentants de la loi traversent au milieu de la foule le court espace qui sépare la mairie de l'église.



Figure 2 : L'arrivée des gendarmes à cheval devant les grilles empêche l'entrée à l'église.

Quelques cris de diverses sortes se font entendre. Le cortège entre dans l'intérieur de la grille et trouve à la porte de l'église M. Lhévéder, l'ancien curé de Lannion, et M. Thos son successeur, ayant derrière eux MM. les vicaires. M. Lhévéder fait connaître qu'en l'absence d'instructions pontificales il ne peut permettre l'entrée de l'église aux représentants du gouvernement, qu'il ne cédera qu'à la force et qu'il ne prendra aucune part aux opérations de l'inventaire. Comme l'entretien, courtois du reste, se poursuit quelques instants, MM. les vicaires montrent quelques signes d'impatience.

M. Vialatte, accompagné de deux témoins et de quelques gendarmes, pénètre alors dans l'intérieur de l'église où se trouvaient trois ou quatre personnes, en dehors des membres du conseil de fabrique. A ce moment, le brouhaha éclate dans une partie de la foule. On entend à la fois, sur l'air des lampions, les cris de « Liberté ! Liberté ! », accompagné de ceux de « Vive le Christ ! Vive le Christ ! », et du cantique « Nous voulons Dieu », entonné avec entrain par les dames de la sainte ligue qui occupent toutes les fenêtres de la maison Le Cuziat.

Aussitôt les républicains répondent par les cris nourris de « La calotte, hou ! hou ! » et le chant de l'Internationale, alternés. C'est une cacophonie épouvantable qui dure pendant une demi-heure. On voit, au visage de plusieurs manifestantes bien pensantes, qu'elles n'en peuvent plus et que leurs larynx sont durement éprouvés. Dans la foule, très peu recueillie, on rit, on cause. Cela n'a rien d'imposant, au contraire, et le spectacle semble plutôt amusant. Du reste, aucun incident sérieux ne se produit. Quelques pieuses personnes, n'ayant pas du tout l'air angélique, poussent, paraît-il, quelques cris de « A bas les voleurs ! A bas les voyous ! » Nous n'avons pas entendu ces aimables exclamations, car le charivari des deux côtés ne cesse autour de nous.



Figure 3 : Les dames de la sainte ligue se sont rassemblées aux fenêtres de la bijouterie Le Cuziat.

Un peu avant trois heures les cris redoublent. M. Vialatte ressort de l'église dont il a fait l'inventaire complet, sauf en ce qui concerne la sacristie dont les clefs lui furent refusées. Pendant l'opération, un des vicaires chantait, nous dit-on, sans relâche, derrière M. Vialatte, le cantique « Je suis chrétien », accompagné par les trois ou quatre personnes ayant pu pénétrer avant midi dans l'église.

La séance est terminée. Les grilles sont ouvertes. Les autorités rentrent alors à la mairie, recevant, paraît-il sur leur passage quelques poignées de haricots.



Figure 4 : Vue prise de la bijouterie Le Cuziat.

L'inventaire est terminé. Les autorités et les gendarmes quittent les lieux. Un gendarme à pied ouvre les grilles.



Figure 5 : L'agrandissement permet de distinguer le maire en tête de la délégation suivi du sous-préfet M. Vaillant et de M. Vialatte, tous deux en chapeau melon.

Comme on le voit, ce n'était pas bien méchant. Aucune arrestation n'a été opérée. Aussitôt après le départ des autorités, les cloches ont recouvré leurs voix et les fidèles ont pénétré dans l'église où a eu lieu une cérémonie religieuse. Rendant compte de l'inventaire de Lannion, un journal cléricale, le Nouvelliste, a publié un récit tout à fait fantaisiste qui montre bien quelle créance il faut ajouter aux descriptions des feuilles de cette nature. Ce journal a prétendu que les brigades de gendarmerie sont arrivées à Lannion dès cinq heures du matin. C'est parfaitement inexact. Comme nous l'avons dit, il était midi un quart. Quant à la réquisition des pompiers, elle n'a existé, avons-nous besoin de le dire, que dans l'imagination du correspondant du journal bien pensant. »

Le *Journal de Lannion* acquis à l'autre cause, donne aussi une autre version sous la plume d'« Un témoin » : « *L'inventaire à Lannion – Par surprise – A recommencer*

Qu'y a-t-il donc de changé, demande Le Lannionnais, depuis qu'a été promulguée la loi établissant la séparation de l'Église et de l'État ? Belle malice ! Le Lannionnais sait bien que ses amis, pour fuir leur responsabilité, ont fait une loi d'application progressive, qui permet aux députés ce mensonge de se présenter devant les électeurs, en disant : rien n'est changé. Le premier acte prévu par la loi est l'inventaire. A voir l'accueil qui lui est fait, on peut dire que la loi est jugée. A Lannion, on devait jouer de ruse. La veille, les églises de Saint-Michel à Saint-Brieuc, Notre-Dame à Guingamp, avaient été occupées militairement avant le jour ; on avait entravé la liberté du culte, les noces et les enterrements. Pour éviter l'occupation de l'église par la troupe, la notre fut fermée dès le matin. Enfin à midi, les gendarmes ne paraissant pas, l'église fut ouverte pour en permettre l'accès aux fidèles. Mais aussitôt arrivaient des forces imposantes de gendarmerie qui gardaient les issues, et le maire prenait un arrêté pour interdire l'accès du pourtour de l'église, dont la police ne lui appartient d'ailleurs pas.

A une heure, les abords de l'église et du presbytère sont noirs de monde. A deux heures, le clergé et le conseil de fabrique sortent du presbytère pour se rendre à l'église sous les acclamations nourries de la foule qui crie : « Vive la Liberté ! Vive M. le Curé ! » L'émotion de la foule est intense. Bientôt arrivent, accueillis par les cris vigoureux de liberté, M. Vialatte, sous-inspecteur de l'enregistrement, M. Vaillant sous-préfet, M. Morand, maire, entourés de gendarmes. Ils sont très pâles, visiblement impressionnés et conscients de leur rôle. Qu'on vienne nous dire que l'inventaire n'est qu'une formalité indifférente. L'attitude des représentants du pouvoir qui viennent de la mairie vers l'église, est la meilleure des réponses. Le premier est un agent irresponsable qui subit une corvée obligatoire... Le second est le représentant du pouvoir qui préside à l'exécution de la loi néfaste. Le troisième est un ami de ceux qui la votèrent, un de ceux qui l'auraient voté. Leur responsabilité n'est pas la même, chacun le sait bien. Et dire que le peuple qui proteste est le peuple souverain, et qu'il s'agit de l'application, sous la protection des gendarmes, d'une grande réforme républicaine ! Les représentants de l'Église et, ceux de l'État, s'avancent l'un vers l'autre. Le beau rôle est du côté des victimes. »

Le journal, continue ainsi à raconter cette journée, qui, à ses yeux, n'est ni plus ni moins qu'un « simulacre » d'inventaire, « car toutes les portes sont fermées, celle la sacristie, celle du clocher et le chanoine Thos refuse nettement de les ouvrir... M. L'Hévéder fait ensuite ses adieux émus à la foule qu'il bénit. J'ai vu presque tout le monde pleurer. » Il conclut par : « Ainsi s'accomplit à Lannion, la formalité de l'inventaire, l'acte de dépossession des catholiques de la paroisse. »



Figure 6 : L'inventaire est terminé. Les grilles sont rouvertes et la foule, en majorité des femmes peut rentrer dans l'église.